

Genève Mercredi 12 décembre 2012

## Agitation autour des violences policières

Par Fati Mansour

**Les juristes progressistes s'inquiètent des propos intimidants tenus par le conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet à l'encontre de ceux qui déposeraient des plaintes injustifiées contre les tenants de la force publique.**

Il y a des sujets propices à toutes les effusions. Les plaintes contre les policiers en font partie. Récemment, et par voie de presse, les fidèles avocats des pandores genevois ont fustigé le nombre croissant de procédures ouvertes par le parquet contre des agents de la force publique sur la base de reproches qualifiés en l'occurrence d'exotiques. Saisissant l'occasion de défendre ses troupes, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a renchéri quelques jours plus tard en promettant de mener un combat sans merci contre les plaintes jugées fantaisistes. Une déclaration qui n'aura pas manqué de faire bondir toute une série d'autres défenseurs – ceux des plus faibles – pour qui ces propos frôlent «l'intimidation» et ont pour effet de dissuader les personnes malmenées de saisir la justice.

### Combat inégal

L'Association des juristes progressistes (AJP), représentée notamment par sa coprésidente Anne Pictet, a ainsi tenu conférence de presse mardi pour protester contre le discours volontariste du nouveau ministre de la Sécurité. Le prétexte tout trouvé pour une série d'avocats, rompus à la mise en cause des violences policières, de dire à quel point le combat est déjà inégal et difficile.

A titre d'exemple, Me Jean-Pierre Garbade explique avoir saisi le Tribunal fédéral d'un recours afin que les victimes d'abus policiers puissent continuer à bénéficier d'une assistance judiciaire. Cette aide financière leur est désormais refusée par le procureur général, Olivier Jornot, en raison d'une évolution législative interprétée, dira Jean-Pierre Garbade, trop strictement.

Me Pierre Bayenet, engagé lui aussi dans des procédures contre des policiers, évoque un parcours du combattant tout en saluant la volonté du nouveau patron du Ministère public de mener des enquêtes complètes et rapides. Les investigations préliminaires, confiées à un service qui est directement subordonné à la cheffe de la police, posent déjà un problème d'indépendance. Cela commence à faire beaucoup si des déclarations politiques pour soutenir l'honneur des troupes viennent s'ajouter à ce tableau, estime l'AJP.